

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 janvier 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LE CHEF DE L'OPPOSITION

**M. David Berger (Laurier):** Madame le Président, je voudrais lire quelques extraits d'un éditorial de la livraison de ce matin de la *Gazette* de Montréal intitulé «M. Clark va trop loin». Parlant d'une récente interview accordée par le chef de l'opposition (M. Clark) à la revue *Maclean's* l'article dit ce qui suit:

Il est juste et même nécessaire que l'on puisse critiquer les hommes politiques dans un régime démocratique. Les faussetés flagrantes n'ont cependant pas leur place.

Et il ajoute:

M. Clark prétend qu'au cours de la campagne référendaire, M. Trudeau a menti aux Québécois.

**M. Clark:** C'est vrai. Il leur a menti.

**M. Berger:** Selon l'éditorial, M. Clark aurait déclaré:

... il nous a promis alors un fédéralisme plus souple ... Ce qui n'est pas le cas. Il nous a apporté plutôt, une constitution unitaire.

L'article ajoute:

Mais M. Trudeau n'a pas menti aux Québécois. Il leur a promis qu'il essaierait immédiatement après le référendum de procéder à des changements constitutionnels, et c'est ce qu'il a fait. Il a déclaré qu'un «non» lors de ce référendum serait interprété comme un vote pour une augmentation des libertés, et la charte constitutionnelle des droits de la personne donne justement plus de libertés aux Canadiens.

M. Trudeau n'a pas promis un accroissement important des pouvoirs des provinces, et il n'est donc pas surprenant que la nouvelle constitution ne donne pas aux provinces tous les pouvoirs supplémentaires qu'elles désiraient.

**M. Hnatyshyn:** Quel est l'auteur?

**M. Berger:** L'article précise également:

M. Clark prétend, en outre, que M. Trudeau nous a donné une constitution unitaire. C'est une affirmation absurde que M. Clark a malheureusement faite à plusieurs reprises.

**M. Clark:** Et qu'il continuera à faire.

**M. Berger:** L'éditorial poursuit:

Même en dénaturant les faits ou en faisant preuve de scepticisme, on ne peut pas dire de la Constitution qu'elle est unitaire. M. Clark n'est pas stupide.

**Des voix:** Bravo!

**M. Berger:** L'article ajoute:

Il s'ensuit qu'il sait pertinemment qu'il ne dit pas la vérité lorsqu'il fait ces allégations qui pourraient faire un tort considérable à l'unité nationale. Il devrait avoir honte de lui-même.

**Mme le Président:** A l'ordre.

## LE TRANSPORT AÉRIEN

L'OCTROI DE PERMIS AUX EXPLOITANTS COMMERCIAUX DU  
NORD

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Madame le Président, il est absurde d'imposer aux petits exploitants des régions isolées du Nord canadien les règlements et modalités d'octroi de permis que le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports a arrêtés à l'intention des exploitants d'avions commerciaux.

Les modalités fort complexes et légalistes régissant l'octroi de permis peut convenir à Air Canada, à CP Air et à certains transporteurs régionaux qui ont les moyens voulus pour retenir les services de spécialistes férus de réglementation, alors que le reste de leur personnel s'occupe de façon sérieuse et efficace d'assurer la rentabilité de la ligne aérienne. Dans le Nord cependant, la plupart des entreprises aériennes ont peu d'envergure et doivent être assez souples pour répondre aux marchés qui changent rapidement dans une région où il arrive souvent que l'avion constitue le seul moyen de transport.

Les propriétaires-exploitants qui veulent farouchement conserver leur indépendance ont très peu de temps à consacrer aux chicaneries administratives. Ils sont souvent enclins à dire sans ambages aux bureaucrates d'Ottawa, voire même au ministre des Transports (M. Pepin), quand même leur façon de penser. Leurs propos sont rarement flatteurs.

**M. Pepin:** Souvenez-vous de Dubin.

**M. Nickerson:** Le processus actuel d'octroi des permis est lent et ne tient pas compte des besoins publics; il favorise l'escroquerie et il transforme une saine concurrence favorisée par un matériel supérieur, des liaisons et des services améliorés, des prix réduits, en dénigrement, en critique...

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

## LE COMMERCE

LE FINANCEMENT DES EXPORTATEURS CANADIENS

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, j'ai appris par l'entremise de la Chambre de commerce du district de Hamilton, qu'à l'instar de la plupart des exportateurs canadiens les exportateurs de moyens de production de ma circonscription de Hamilton-Ouest font face à une vive concurrence de la part de producteurs étrangers, dont certains consentent aux acheteurs éventuels des modalités de financement de faveur. Dans bien des cas, le gouvernement du producteur étranger est directement ou indirectement mêlé au financement, car il garantit des taux d'intérêt subventionnés. Pour un bon nombre d'exportateurs canadiens, les termes du financement qu'ils peuvent offrir aux clients étrangers avec lesquels ils négocient constituent le facteur qui leur permet ou non d'obtenir des commandes.